

Consultation publique de la MRC de Roussillon Éoliennes : projet de règlement 113

Mémoire déposé par Héritage Saint-Bernard



Mémoire rédigé par
Paul Sauvé, président
Luc L'Écuyer, directeur général

19 juin 2007

Introduction

En novembre 2004, à la suite des pressions soutenues de la population et des groupes environnementaux opposés à la construction de la centrale thermique du Suroît à Beauharnois, le gouvernement Charest renonce à ce projet. Héritage Saint-Bernard (HSB) est à l'origine de la pétition endossée par 63 368 signataires demandant au gouvernement du Québec « *d'abandonner l'inacceptable projet de la centrale thermique du Suroît et de se tourner vers les alternatives reconnues qui permettront de répondre aux besoins des Québécois : mise en place d'un programme national d'efficacité énergétique et développement d'une véritable filière éolienne* ». Depuis, HSB a multiplié les interventions en faveur des alternatives énergétiques à ce projet.

Aujourd'hui, dans le cadre de la consultation publique réalisée pour la MRC de Roussillon, HSB dépose un mémoire à la commission en faveur du développement de la filière éolienne sur son territoire, mais pas à n'importe quel prix.

Les impacts

Nous savons tous que la demande énergétique du Québec ne cesse d'augmenter. Mise à part l'efficacité énergétique et l'économie d'énergie, la filière éolienne demeure une source énergétique peu polluante et dont la ressource est abondante au Québec. Les autres choix énergétiques ont tous un impact négatif majeur. L'énergie nucléaire produit des déchets radioactifs dont le stockage est problématique, sans compter la menace terroriste et l'approvisionnement en uranium qui sera épuisé dans quelques décennies. Les énergies fossiles comme le gaz naturel et le pétrole sont polluants, augmentent les gaz à effet de serre et seront eux aussi épuisés dans quelques décennies. Le charbon est abondant mais très polluant. Le développement de l'hydroélectricité est devenu difficile à cause des énormes distances qui séparent les futurs grands barrages des grands centres. Les coûts de construction ne cessent d'augmenter, sans compter les problématiques environnementales importantes et les problématiques sociales avec les Premières Nations.

Conséquemment, la filière éolienne demeure une avenue incontournable pour le développement économique du Québec. Les gisements de vent sont très importants au Québec. Cette ressource naturelle presque inépuisable est produite par le soleil et la durée de vie résiduelle du soleil est de 5 milliards d'années.

L'impact négatif le plus important de la filière éolienne demeure son impact visuel. En 2004, lors de l'épisode du Suroît, la grande majorité des gens trouvait assez jolie le spectacle de ces vires vent géants. Si on compare l'impact visuel des grandes éoliennes aux tours d'Hydro Québec qui sont omniprésentes sur notre territoire, force est de constater, qu'à première vue, cela semble moins choquant au coup d'œil. Mais soyons prudents. Si elles sont mal localisées et mal réparties sur le territoire, leur impact visuel sera difficilement acceptable pour les communautés affectées. Les petits projets communautaires ont cet avantage d'être plus discrets dans le paysage.

L'acceptabilité sociale

Les éléments du projet de règlement 113 tels que proposés pour encadrer le développement de la filière éolienne à des fins commerciales semblent faire techniquement le tour des préoccupations pour les impacts suivants : le bruit, les milieux naturels, l'esthétisme des éoliennes et l'impact visuel, toutefois, ils ne s'attardent pas à l'acceptabilité sociale de ces grands projets. Ce n'était d'ailleurs pas le mandat de la MRC.

Pourtant, l'acceptabilité sociale doit être prise en compte sérieusement. Nous croyons que la clé de l'acceptabilité sociale de l'énergie éolienne réside entre autres dans la taille des parcs, leur dispersion sur le territoire et la propriété communautaire. L'acceptabilité sociale, c'est aussi ce besoin légitime d'un partage équitable de la richesse. Comme le dit François Pélissier, initiateur de parcs éoliens communautaires en France, « partage des paysages = partage des revenus ».

À qui appartient le vent ? Quels sont les revenus réels que pourraient recevoir les communautés ? Le véritable enjeu qui fait rejallir une injustice profonde au sein de la communauté est l'écart entre, d'un côté, les immenses revenus qu'encaissent ces grands investisseurs et, de l'autre côté, la maigre part que recevront les communautés. L'équilibre économique entre les entreprises privées et la communauté devra se faire si on veut que ces projets soient acceptables socialement.

Des redevances plus équitables

Selon Jean-Louis Chaumel, professeur à l'Université du Québec à Rimouski, « *une éolienne coûte très cher, soit plus de 2,5 millions de dollars. Mais elle rapporte aussi énormément, soit plus de 500 000 \$ par année. Payée en cinq ans, au terme d'une période de garantie, elle offre à l'investisseur un retour exceptionnellement rapide* ». De timides redevances sont prévues aux propriétaires fonciers dont le plancher est fixé à 2 500 \$. Très peu de redevances seront versées aux municipalités d'accueil, et rien du tout aux autres communautés qui vivront elles aussi en présence des éoliennes.

Selon Gaétan Ruest, ingénieur et maire d'Amqui, « *SIDEM a pour sa part convenu, dès le départ, de verser 5 000 \$ par MW installé aux propriétaires fonciers qui accueilleront des éoliennes dans le futur parc éolien communautaire (environ 5 % des revenus bruts)* ». M. Adrian Ilinca, président du groupe ATI, a récemment estimé que « *pour une éolienne de 2 MW générant annuellement 400 000 \$ de revenus bruts, les promoteurs privés seraient normalement à même de verser aux propriétaires fonciers et aux communautés locales un total de 50 000 \$ annuellement, soit environ 12, 5% de leurs revenus bruts* ». Nous sommes actuellement bien loin de ce compte.

Conclusion

Héritage Saint-Bernard est en faveur du développement de la filière éolienne sur le territoire de la MRC de Roussillon. Cependant, nous favorisons de petits projets communautaires à échelle humaine. Les parcs communautaires sont des outils de développement économique dont les revenus retournent à la communauté. Les petits projets ont l'avantage d'avoir des impacts réduits pour les communautés et l'environnement. Ils sont donc plus acceptables socialement par les communautés. Quant aux grands projets, ils devraient se situer près des grands barrages hydroélectriques gérés par Hydro-Québec.

Compte tenu de l'effervescence de la filière éolienne, du grand intérêt manifesté par la population à l'égard de cette énergie douce, des pressions politiques favorisant la nationalisation de cette ressource naturelle et de l'arrivée en force des projets de parcs éoliens communautaires, nous sommes convaincus que les promoteurs de parcs éoliens privés auraient tout avantage à négocier d'emblée avec les MRC une redevance à la hausse qui serait plus équitable pour tous.

Concernant le projet de la MRC de Roussillon, nous pensons qu'une redevance de 2 000 \$ pour chaque KW implanté sur son territoire devrait être versée dans un nouveau **fonds vert** à la MRC de Roussillon. Ce **fonds vert** pourrait servir à soutenir des projets collectifs tels que la construction de pistes cyclables intermunicipales, la protection et la mise en valeur de milieux naturels, l'aménagement de parcs de même que l'éducation et la sensibilisation à la protection de l'environnement.

Sous la supervision de la MRC de Roussillon, un comité formé d'élus municipaux et d'organismes du milieu, voués à la protection de l'environnement et au développement touristique, aurait le mandat de choisir les projets qui répondent aux critères préalablement établis.

Ainsi, les communautés seraient plus à même d'accepter les parcs éoliens. Il ne faut jamais oublier que l'acceptabilité sociale, c'est aussi ce besoin légitime d'un partage équitable de la richesse.